

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

* * * *



ANNÉE 2009
8^{ème} séance

COMPTE RENDU SOMMAIRE OFFICIEL de la séance du jeudi 26 novembre 2009

L'an deux mille neuf, le jeudi 26 novembre, à 9 heures, l'assemblée de la province Sud s'est réunie, sous la présidence de **M. Pierre FROGIER**, dans la salle des délibérations de l'hôtel de la province Sud.

Étaient présents : Mmes ANDREA-SONG, BRIZARD, DALY, DAVID, DONIGUIAN-PANCHOU, LAGARDE, LAOUVEA, LEQUES, LIGEARD, MILLET, MOINDOU, OHLEN, PASCO, ROBINEAU, SANMOHAMAT, SIO-LAGADEC, VOISIN et WAHUZUE-FALELAVAKI ainsi que MM. BRETEGNIER, BRIAL, DE GRESLAN, FROGIER, LASNIER, LEROUX, MICHEL, MULIKAAGA, NATUREL, PABOUTY, SALIGA, SONG, VITTORI et WAMYTAN.

Étaient absents excusés : Mmes ARLIE, et IEKAWE ainsi que MM. GAY, LAFLEUR, LAZARE, MARTIN, SAM, et VENDEGOU.

Procurations de :

M ^{me} ARLIE	à	M. MULIKAAGA ;
M. GAY	à	M. FROGIER ;
M ^{me} IEKAWE	à	M ^{me} VOISIN ;
M. LAZARE	à	M. BRIAL ;
M. MARTIN	à	M. VITTORI ;
M. SAM	à	M. LASNIER ;
M. VENDEGOU	à	M ^{me} WAHUZUE-FALELAVAKI.

L'exécutif de la province était représenté par M. FROGIER, président, M. MICHEL, deuxième vice-président et Mme LAGARDE, troisième vice-présidente de l'assemblée de la province Sud.

L'Etat était représenté par M. GUEYDAN, commissaire délégué de la République pour la province Sud.

L'administration était représentée par M. NEWLAND, secrétaire général, ainsi que par :
M. SIMONET, secrétaire général adjoint ;
M. HMALOKO, secrétaire général adjoint ;
Mme CORNAILLE, directrice par intérim du patrimoine et des moyens (DPM) ;
Mme DELANNOY, directrice de l'action sanitaire et sociale (DPASS) ;
M. FOREST, directeur de la jeunesse et des sports (DJS) ;
M. GARCIA, directeur des affaires financières et de l'informatique (DAFI) ;
M. OBLED, directeur de l'environnement (DENV) ;
M. TOUBHANS, directeur juridique et d'administration générale (DJA) ;
M. MABRU, directeur de l'enseignement (DENS) ;
Mme MUNKEL, directrice de l'équipement (DEPS) ;
M. BUILLES, directeur adjoint de l'économie, de la formation professionnelle et de l'emploi (DEFE) ;
M. AYRAULT, chef du service des aides à la construction (DL) ;
Mlle CHASSARD, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (DJA).

Participait également aux travaux de l'assemblée en sa qualité de personnalité qualifiée :
M. PAYEN, directeur de la SEAM Promo-Sud.

* * *

M. PAYEN a présenté le rapport consolidé de gestion de la SAEM PROMO-SUD concernant les opérations de l'exercice clos le 31 mars 2009.

Rapport n°11069-2009/APS : Projet de délibération portant approbation du projet de modification des statuts de Promo-Sud.

La Chambre Territoriale des Comptes (CTC), dans son rapport d'observations de novembre 2008 sur la gestion de Promo-Sud, a constaté que son « objet social défini en 1992 ne correspond plus au périmètre d'intervention des défini en 1999 par la loi organique ». Cependant, en août 2009, la loi organique a été modifiée, redonnant aux sociétés d'économie mixtes (SEM) locales le champ d'intervention que leur attribuait la loi référendaire du 9 novembre 1988, en rappelant toutefois les limites fixées par la jurisprudence relatives au respect de la libre concurrence. Il est proposé d'approuver le projet de modification de l'objet social ainsi que le programme d'intervention de Promo-Sud définis conformément aux recommandations de la CTC et à l'évolution du cadre législatif applicable aux SEM Calédoniennes.

PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS :

M. BRETEGNIER propose d'amender l'article 1 du projet de délibération afin que le programme d'intervention de Promo-Sud soit également approuvé par l'assemblée.

L'article 1 du projet de délibération est donc modifié comme suit :

« *Le projet de modification des statuts et le programme d'intervention de PROMO-SUD joints à la présente délibération sont approuvés* ».

- Adopté à l'unanimité-

Suite aux réserves de M. DE GRESLAN sur le mécanisme de consultation systématique prévu au deuxième paragraphe au point 1 du programme d'intervention, M. BRETEGNIER propose que l'on supprime ce paragraphe.

- Adopté à l'unanimité-

MISE AUX VOIX DE L'ENSEMBLE DU PROJET DE DELIBERATION

- Adopté à l'unanimité-

* * *

Rapport n°11066-2009/APS : Projet de délibération portant décision modificative n°3 du budget de la province Sud pour l'exercice 2009.

La décision modificative n° 3 du budget de la province Sud pour l'exercice 2009 est arrêtée par chapitre à la somme de moins un milliard deux cent neuf millions huit cent quatre-vingt dix-sept mille cinq cent soixante trois (-1 209 897 563) francs. Le budget de la province Sud est ainsi ajusté à la somme de soixante quatorze milliards cinq cent douze millions trois cent vingt quatre mille six cent vingt six (74 512 324 626) francs dont :

- 21 984 186 632 francs en section d'investissement
- 52 528 137 994 francs en section de fonctionnement.

- Adopté à l'unanimité -

* * *

Rapport n°11055-2009/APS : Projet de délibération accordant la garantie de la province Sud à un emprunt souscrit par la SA CARSUD auprès de la Société Générale Calédonienne de Banque pour le renouvellement et la modernisation de sa flotte de bus.

Afin de renouveler et de moderniser sa flotte de bus et d'assurer ainsi une meilleure qualité de service à ses usagers, la société CARSUD SA a procédé au début de cette année à l'acquisition de 32 véhicules neufs. Cet investissement avait alors fait l'objet d'un premier accord de prêt bancaire pour une durée de 8 ans de la Société générale Calédonienne de Banque avec notamment la caution de VEOLIA TRANSPORT SA, alors actionnaire majoritaire de CARSUD. Consécutivement à la prise de contrôle de la société CARSUD SA par PROMO-SUD, la demande de financement a fait l'objet d'une nouvelle instruction par la Société générale Calédonienne de Banque. Ce dernier accord est assorti de conditions équivalentes à celles attachées à l'accord initial avec notamment la caution de la province Sud à hauteur de 50% du montant du crédit.

- Adopté à l'unanimité –

* * *

Rapport n°11072-2009/APS : Projet de délibération modifiant la délibération modifiée n°53/APS du 13 décembre 1989 relative aux débits de boissons dans la province Sud.

Dans le cadre de cette lutte contre l'alcoolisme, la province Sud entend, dans le domaine de ses compétences, participer à ce combat. A ce titre, elle soutient la demande légitime des restaurateurs qui souhaitent que soit modifiée la réglementation relative aux débits de boissons. En conséquence, il est proposé de modifier la délibération relative aux débits de boissons pour inscrire, dans la réglementation, la possibilité pour le consommateur d'emporter une bouteille entamée qu'il a achetée et qu'il ne souhaite pas terminer sur place.

- Adopté à l'unanimité -

* * *

Rapport n°10844-2009/APS : Projet de délibération relatif aux délégations de compétences en application de la loi de pays n°2009-2 du 7 janvier 2009 portant création d'un régime d'aides en faveur des personnes en situation de handicap et des personnes en perte d'autonomie.

La présente délibération a pour objet de demander au congrès de la Nouvelle-Calédonie, en vertu de l'article 47 de la loi organique modifiée du 19 mars 1999, la délégation aux autorités de la province Sud d'un certain nombre de compétences dans le domaine de l'aide aux personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie. En effet, si la province Sud, exerce déjà, par le biais de la DPASS, de nombreuses compétences dans le domaine de l'aide aux personnes âgées, elle entend également agir au travers de l'instance de coordination gérontologique.

- Adopté à l'unanimité -

* * *

Rapport n°10883-2009/APS : Projet de délibération modifiant la délibération n°12-90/APS du 24 janvier 1990 prise pour l'application de la délibération cadre du congrès n°49 du 28 décembre 1989 relative à l'aide médicale et aux aides sociales.

Le projet de délibération vise à modifier le régime de l'aide médicale qui permet l'accès aux soins des personnes défavorisées pour faciliter et améliorer la prise en charge des patients. Les bénéficiaires devront désormais s'adresser prioritairement à des médecins référents et des structures du secteur public. Les médecins du secteur libéral pourront être conventionnés dans les zones et secteurs où il n'existe pas de formations sanitaires publiques.

- Adopté à l'unanimité -

* * *

Rapport n°10913-2009/APS : Projet de délibération relatif au régime d'aide médicale et aux allocations complémentaires aux anciens combattants et à leurs ayants droits.

En province Sud, la délibération n°55-91/ APS du 09 Août 1991 relative au régime d'aide médicale applicable aux titulaires de carte C et à leurs ayants-droit, prévoit des dispositions d'ordre social en faveur des anciens combattants. Il est proposé d'instaurer un dispositif plus favorable en faveur des anciens combattants indiscutablement méritants résidant en province Sud, en corrigeant certaines carences de la réglementation existante, notamment celles de la délibération n°55-91/ APS du 9 août 1991 susmentionnée, et de simplifier les démarches administratives.

- Adopté à l'unanimité -

* * *

Rapport n°10870-2009/APS : Projet de délibération modifiant la délibération n°08-2006/APS du 30 mars 2006 fixant l'organisation et les attributions de la direction de l'action sanitaire et sociale.

Le présent projet de texte a pour objet de modifier la délibération définissant l'organisation et les attributions de la direction provinciale de l'action sanitaire et sociale afin de tenir compte de l'évolution de ses missions.

- Adopté à l'unanimité -

* * *

Rapport n°11065-2009/APS : Projet de délibération modifiant la délibération modifiée n°13-2005/APS du 26 mai 2005 portant création de la direction des affaires financières et de l'informatique, de la direction des ressources humaines et de la direction du patrimoine et des moyens, et fixant l'organisation et les attributions de plusieurs directions provinciales.

Le présent projet de texte a pour objet de modifier la délibération fixant l'organisation et les attributions de la direction des affaires financières et de l'informatique (DAFI) et celles de la direction du patrimoine et des moyens (DPM) afin de tenir compte des évolutions respectives des missions de ces deux directions provinciales. Il est ainsi proposé que la mission relative au développement du système d'information géographique provincial (SIG) soit rattachée à la DAFI. Pour tenir compte de l'évolution des missions et de la spécificité des deux domaines de compétence exercés au sein de la DAFI, il est proposé d'organiser à moyens humains constants, cette dernière en deux sous directions :

- une sous direction des affaires financières composée de deux services, le service des affaires budgétaires et le service de l'exécution budgétaire ;
- une sous direction du système d'information composée également de deux services, le service des applications métiers et le service de l'assistance et des infrastructures.

- Adopté à l'unanimité -

* * *

Rapport n°11027-2009/APS : Projet de délibération fixant l'organisation et les missions de la direction de l'éducation de la province Sud.

Le volume d'activités de la direction de l'enseignement a considérablement évolué depuis ces dernières années. La gestion des ressources humaines de la DENS concerne près de 1500 personnels, soit plus de la moitié des agents de la province Sud. Les fonctions de la DENS relèvent plus d'une direction de l'Education d'une collectivité locale que de « l'enseignement » proprement dit, dont les compétences sont attribuées au gouvernement (DENC). Climat scolaire et prévention des violences, accompagnement à la scolarité, transports, bourses et aides sociales concourent à redéfinir des missions élargies. Il est proposé un changement d'intitulé pour mettre en adéquation les missions qu'on attend de la direction, ainsi qu'une organisation des services plus fonctionnelle.

- Adopté à l'unanimité -

* * *

Rapport n°10723-2009/APS : Projet de délibération relatif à la construction de collège public.

Les équipements du collège de Yaté, créé en 1992 sous la forme d'un Groupe d'Observation Dispersé (GOD), ne permettent pas de donner à cet établissement la qualité d'un collège, qui se trouve désormais, au cœur d'une région en fort développement économique, technologique, social. En conséquence, il est proposé de construire un collège pouvant accueillir 200 élèves (extensible à 300) avec demi-pension.

- Adopté à l'unanimité -

* * *

Rapport n°10902-2009/APS : Projet de délibération modifiant la délibération n°36-2006/APS du 3 août 2006 relative à la création d'un prix d'excellence de la province Sud aux diplômés de l'enseignement supérieur.

Le projet de délibération proposé vise à modifier la délibération n°36-2006/APS du 3 août 2006 relative à la création d'un prix d'excellence de la province Sud aux diplômés de l'enseignement supérieur. Il s'agit, d'une part, d'uniformiser les critères d'attribution, en ramenant le critère de note à 14 sur 20 pour l'ensemble des diplômés et, d'autre part, à limiter à 30 le nombre annuel de prix afin de maintenir la notion de prix d'excellence et maîtriser le coût de cette mesure.

- Adopté à l'unanimité -

* * *

Rapport n°11054-2009/APS : Projet de délibération portant modification de la délibération n°34-2007/APS du 12 avril 2007 décidant l'élaboration du plan d'urbanisme directeur de la commune de Boulouparis.

Il est proposé de modifier la délibération n°34-2007/APS du 12 avril 2007 décidant l'élaboration du plan d'urbanisme directeur de la commune de Boulouparis afin de définir un nouveau mode de gouvernance du P.U.D. suite à la dissolution de l'agence d'urbanisme et d'aménagement (AD'UA), à qui les études du plan d'urbanisme directeur de la commune avaient été confiées. De plus, l'établissement des P.U.D. s'inscrit désormais dans une démarche de développement durable dont les objectifs doivent être exposés. Enfin, il doit être introduit la possibilité d'appliquer et de motiver les mesures de sauvegarde prévues par la délibération n° 21-2003/APS du 18 juillet 2003 modifiant les dispositions applicables aux plans d'urbanisme.

- Adopté à l'unanimité -

* * *

Rapport n°10977-2009/APS : Projet de délibération portant mise en révision du plan d'urbanisme directeur de la commune de La Foa.

Par délibération n°43-2003/APS du 16 octobre 2003, l'assemblée de la province Sud a adopté le plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de La Foa. Depuis, il est apparu que l'accroissement de la population, la mutation du tissu urbain, et le développement de projets, modifient fortement les enjeux de cette commune. Pour ces raisons, et afin de mieux maîtriser son développement, la commune de La Foa a manifesté le souhait de mettre son PUD en révision.

- Adopté à l'unanimité -

* * *

Rapport n°11073-2009/APS : Projet de délibération modifiant la délibération n°06-2003/APS du 3 août 2003 fixant les redevances d'occupation du domaine public et privé de la province Sud.

La délibération n°06-2003/APS du 2 avril 2003 fixe les redevances d'occupation du domaine public et privé de la province Sud en renvoyant à des grilles tarifaires le mode de calcul et le montant des redevances dues par les bénéficiaires d'un titre d'occupation domaniale. Il est proposé de modifier la délibération susvisée afin de permettre une définition du montant des redevances qui ne soit plus strictement basée sur des tarifs fixes.

- Adopté à l'unanimité -

* * *

Rapport n°11070-2009/APS : Projet de délibération portant modification des dispositions du titre III du code de l'environnement relatives aux contrôles de la réglementation en matière de chasse.

Le projet de délibération proposé a pour objet de modifier l'article 334-3 et d'ajouter un article 335-24 au code de l'environnement de la province Sud afin de permettre le contrôle de la réglementation de la chasse non seulement par les agents provinciaux mais aussi par l'ensemble des forces de police et de gendarmerie.

- Adopté à l'unanimité -

* * *

Rapport n°11089-2009/APS : Projet de délibération habilitant le Bureau de l'assemblée de province à approuver les conventions de délégation de gestion du réseau routier de Nouvelle-Calédonie à la province Sud.

Conformément à l'article 47 de la loi organique modifiée du 19 mars 1999, la Nouvelle-Calédonie a délégué aux provinces la gestion de son réseau routier. L'assemblée de la province Sud a donné son accord à la délégation de gestion du réseau routier de la Nouvelle-Calédonie par délibération n°36-2007 du 12 avril et à la mise en place d'une convention qui définit les modalités de cette délégation.

Le projet de délibération proposé vise à habilitier le Bureau de l'assemblée de la province Sud à approuver la convention de délégation et à habilitier le président à la signer.

- Adopté à l'unanimité -

* * *

Désignation de représentants au sein d'organismes extérieurs.

Au comité consultatif du crédit :

Madame Nicole ANDREA-SONG remplace Monsieur Pierre BRETEGNIER en tant que titulaire ;

Monsieur Alain LAZARE remplace Madame Nicole ANDREA-SONG en tant que suppléant.

Au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la société des hôtels de Nouméa (SHN) :

Désignation de **Monsieur Philippe MICHEL**.

Au conseil d'administration et à l'assemblée générale de l'association Nouméa centre ville :

Désignation de **Madame Cynthia LIGEARD**.

A la commission d'attribution des logements conventionnés de la SAEM d'agglomération :
Désignation de **Mesdames Dominique DALY, Evelyne LEQUES** et de **Monsieur Sylvain PABOUTY**.

Au comité d'étude d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (P.U.D.) de la commune de Dumbéa :
Désignation de **Madame Cynthia LIGEARD** et de **Messieurs Frédéric DE GRESLAN et Alésio SALIGA**.

Au comité d'étude d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (P.U.D.) de la commune de Boulouparis :
Désignation de **Mesdames Nathalie BRIZARD, Cynthia LIGEARD** et de **Monsieur Pascal VITTORI**.

Au comité d'étude d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (P.U.D.) de la commune de La Foa :
Désignation de **Mesdames Corine DAVID, Cynthia LIGEARD** et de **Monsieur Thierry SONG**.

Au comité de province de l'agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF) :
Madame Ghislaine ARLIE remplace **Madame Nicole ANDREA-SONG**.

Au comité d'orientation et de pilotage de la caisse locale des retraites (CLR) :
Désignation de **Monsieur Gil BRIAL**.

Aux conseils techniques pour la filière de la formation santé et pour la filière des formations sociales de l'institut de formation des professions sanitaires et sociales (IFPSS) :
Désignation de **Madame Véronique DELANNOY**, directrice de la direction provinciale de la santé et de l'action sociale.

Au conseil d'administration de l'institut d'archéologie de la Nouvelle-Calédonie et du Pacifique :
Monsieur Eric GAY remplace Madame Dominique DALY en tant que titulaire ;
Madame Dominique DALY remplace Madame Cynthia LIGEARD en tant que suppléante.

Au jury de l'aide à l'exposition du dispositif de soutien à la création artistique :
Désignation de **Mesdames Pascale DONIGUIAN-PANCHOU, Henriette WAHUZUE-FALALAVAKI** et de **Monsieur Léonard SAM**.

Au jury de l'aide à la création musicale du dispositif de soutien à la création artistique :
Désignation de **Mesdames Pascale DONIGUIAN-PANCHOU, Alexandra PASCO** et de **Monsieur Léonard SAM**.

Au jury de l'aide à l'audiovisuel du dispositif de soutien à la création artistique :

Désignation de **Mesdames Pascale DONIGUIAN-PANCHOU, Cynthia LIGEARD** et de **Monsieur Léonard SAM.**

- **Adoptées** à l'unanimité -

* * *

La séance a été levée à 11 heures 30.

LE PRESIDENT

PIERRE FROGIER